

2011_A111

OBJET : Agriculture et forêt - Agriculture - Attribution d'une aide financière relative au projet de restructuration des caves coopératives de la CPA - Projet de Rognes / Château de Beaulieu

Le 30 juin 2011 à 17 h 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à Saint-Cannat sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 23 juin 2011, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

AGOPIAN Jacques - AMAROUCHE Annie - AREZKI Alain - ARNAUD Christian - BABULEAUD Jean Pierre - BARBAT-BLANC Odile - BARRET Guy - BELLUCCI Angélique - BENON Charlotte - BERNARD Christine - BLAIS Jean-Paul - BONFILLON Jean - BONTHOUX Odile - BORDET André - BOULAN Michel - BOYER Michel - BRAMI Héliot - BRUNET Danièle - BUCCI Dominique - BURLE Christian - CATELIN Mireille - CHARRIN Philippe - CHEVALIER Eric - CHORRO Jean - CRISTIANI Georges - CURINIER Erick - DAVENNE Chantal - DE PERETTI François-Xavier - DECARA Yannick - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DEMENGE Jean - DESCLOUX Odette - DEVAUX Pierre - DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - DILLINGER Laurent - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine - DUFOUR Jean-Pierre - FOUQUET Robert - GACHON Loïc - GASCUEL Jean - GERARD Jacky - GOUIRAND Daniel - GROSSI Jean-Christophe - GUEZ Daniel - GUINIERI Frédéric - HAMARD OULMI Nadira - JAUME Emmanuelle - JOUVE Mireille - LAGIER Robert - LARNAUDIE Patricia - LECLERC Jean-François - LEGIER Michel - MANCEL Joël - MARTIN Régis - MAURICE Jany - MERGER Reine - MICHEL Claude - MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean Claude - MORBELLI Pascale - MOYA Patrick - MUSSET Alain - NICOLAOU Jean-claude - OLLIVIER Arlette - ORCIER Annie - PAOLI Stéphane - PATOT Gérard - PERRIN Jean-Claude - PIERRON Liliane - PIN Jacky - PORTE Henri-Michel - RENAUDIN Michel - RIVET-JOLIN Catherine - ROUARD Alain - ROUSSEL Jacques - ROVARINO Isabelle - SANTAMARIA Danielle - SLISSA Monique - SUSINI Jules - TERME Françoise - TRINQUIER Noëlle - VALETA Marie José - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard - VILLEVIEILLE Robert

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) :

AGARRAT Henri suppléé par MENGEAUD Julien - CANAL Jean-Louis suppléé par SIMONET Bernard - CHARDON Robert suppléé par CLAVEL Caroline - CIOT Jean-David suppléé par SAIZ-OLIVER Sergine - GOURNES Jean-Pascal suppléé par SANTINI Joseph-Marie - MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André - PIZOT Roger suppléé par BUCHAUT Romain

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales :

AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique - BOUTILLOT Guy donne pouvoir à MANCEL Joël - BRAMOULLÉ Gérard donne pouvoir à SUSINI Jules - CASSAN René donne pouvoir à ROUSSEL Jacques - CHAZEAU Maurice donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - CONTE Marie-Ange donne pouvoir à BABULEAUD Jean-Pierre - FERAUD Pierre donne pouvoir à HAMARD-OULMI Nadira - FILIPPI Claude donne pouvoir à VILLEVIEILLE Robert - GALLESE Alexandre donne pouvoir à DELOCHE Gérard - GARCIA Daniel donne pouvoir à PATOT Gérard - GARÇON Jacques donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - GROSDÉMANGE Gérard donne pouvoir à MARTIN Régis - GUINDE André donne pouvoir à AGOPIAN Jacques - JOISSAINS-MASINI Maryse donne pouvoir à CHORRO Jean - JONES Michèle donne pouvoir à OLLIVIER Arlette - LICCIA Marcel donne pouvoir à DESCLOUX Odette - LONG Danielle donne pouvoir à DEVAUX Pierre - MEDVEDOWSKY Alexandre donne pouvoir à DAVENNE Chantal - MERSALI Malik donne pouvoir à MORBELLI Pascale - MOHAMMEDI Amaria donne pouvoir à BENON Charlotte - NELIAS Mireille donne pouvoir à BUCCI Dominique - POITOU Frédéric donne pouvoir à BARRET Guy - SILVESTRE Catherine donne pouvoir à PAOLI Stéphane - TONIN Victor donne pouvoir à GARÇON Jacques

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir :

ALBERT Guy - BAUTZMANN Marcel - BUCKI Jacques - DAGORNE Robert - DRAOUZIA Fatima - DUPERREY Lucien - FENESTRAZ Martine - FERAUD Jean-Claude - GARNIER Eliane - GERACI Gérard - JOISSAINS Sophie - LAFON Henri - LOUIT Christian - MARTIN Richard - MATAS Henri - MAURET Jacques - MOINE Anne - MOUGIN Jacques - PELLENC Roger - PERRIN Jean-Marc - PIZOT Roger - POTTE François - ROUGIER Jacques - SAEZ Jean-Pierre - SANGLINE Bruno - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - TAULAN Francis

Secrétaire de séance : Yannick DECARA

Monsieur Christian BURLE donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 30 JUIN 2011

Rapporteur : Monsieur Christian Burle

Objet : Interventions Economiques - Agriculture - Attribution d'une aide financière relative au projet de restructuration des caves coopératives de la Communauté - Projet de Rognes/Château de Beaulieu.

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Il vous est proposé de prendre une décision d'attribuer une aide financière au projet de regroupement des caves vinicoles de Rognes et Château de Beaulieu sur la commune de Rognes. Le montant du projet s'élève à 8 579 582,88 €, les dépenses éligibles au titre des aides du FEAGA¹ s'élèvent à 6 381 890, 74 euros. La proposition d'intervention de la Communauté du Pays d'Aix, s'élève à 300 000 € (trois cent mille euros) soit 4,7% du montant des dépenses éligibles au titre de l'OCM² viticole part FEAGA.

La filière viticole est la principale filière agricole de la Communauté avec près de 1000 vignerons et plus de 50 % de la valeur de la production agricole de notre territoire. Elle est constituée par une soixantaine de caves particulières et un réseau de 9 caves coopératives. Au-delà du soutien aux différents syndicats AOC de la Communauté, nous participons dans le cadre de la Charte Agricole à l'action intitulée « appui à la restructuration du réseau des caves coopératives du Pays d'Aix ».

¹ Fonds Européen Agricole de Garanties.

² Organisation Commune des Marchés.

En effet, les caves coopératives vinicoles, outils collectifs créés au début du siècle dernier, se retrouvent presque toutes situées en zone urbaine. Elles rencontrent de plus en plus d'importantes difficultés pour se développer, pour se mettre en conformité avec les nouvelles normes ou encore pour simplement fonctionner sans gêner la vie locale (contrainte de circulation, de voisinage).

Ainsi depuis 2004, nous accompagnons les différentes réflexions sur les projets de rapprochement de caves coopératives.

Au cœur de l'appellation d'origine contrôlée des Coteaux d'Aix en Provence, sur les piémonts de la Trévaresse, on dénombre 5 caves coopératives (Aix Granette, Eguilles, Venelles, Rognes, Lambesc).

Après de nombreuses réunions et études préalables (financières, techniques,..) le premier projet de rapprochement qui se concrétise sur ce territoire est celui de l'Association de la cave coopérative des Vignerons de Rognes avec le Domaine de Château Beaulieu.

Ce projet concerne le regroupement de 80 coopérateurs et de la SCEA Château Beaulieu soit plus de 530 ha de vignes.

La nouvelle cave produira plus de 15 % de l'appellation Coteaux d'Aix et aura une capacité de production de 30 000 hl/an.

Cette opération sera particulièrement exemplaire au regard des économies d'énergie notamment avec le stockage d'eau glacée.

La construction de ce projet est décidée à l'entrée sud du village de Rognes, au carrefour des routes d'Aix en Provence et du Puy Sainte Réparate.

Le déménagement de la cave va permettre de dégager un espace aménageable en plein centre village. Ainsi une opération d'aménagement avec une maîtrise d'ouvrage publique va pouvoir être conduite (habitat). Cette opération bénéficie de l'intervention de l'Etablissement Public Foncier Régional (EPFR) qui réalise en convention avec la commune le portage financier du foncier dont la cave était propriétaire (évalué à 1 700 000 €). Le produit de cette cession conforte ainsi l'apport en fonds propre nécessaire au projet de la future cave. Le plan de financement ci après précise la répartition des financements.

PLAN DE FINANCEMENT SIMPLIFIE ROGNES/BEAULIEU

MONTANT DU PROJET		FINANCEMENT	
Foncier et terrassement:	575 922,50 €	FEAGA (30%)	1 914 567,22 €
Batiment et aménagement:	3 001 566,75 €	CPA (3,5%)	300 000,00 €
Equipement de vinification:	4 178 952,35 €	FEADER (1,7%)	144 006,66 €
Frais d'études et ingénierie	823 141,28 €	Conseil Général 13 (2,33%)	200 000,00 €
		Apports en Fonds propres (35,2%):	3 021 009,00 €
		Emprunts (35%)	3 000 000,00 €
TOTAL	8 579 582,88 €		8 579 582,88 €

Le montant total de l'investissement HT est évalué à 8 579 582 €.

Aussi, dans le cadre des aides aux entreprises de première transformation agricole (Décision C2004-2976 de la Commission Européenne du 28/07/04), et des possibilités d'aides économiques données aux collectivités territoriales, il vous est proposé, de donner votre avis sur une aide financière de 300 000 € sur la base d'un montant d'investissement de 8 579 582,88 €. Sur ce montant global, les modalités de financement publics définies dans le cadre des directives européennes permettent un montant maximum de financement de 40 % des dépenses éligibles. Les dépenses éligibles sont précisées dans le cadre soit du FEAGA (OCM viticole 1^{er} pilier de la PAC), soit du FEADER (2^{eme} pilier de la PAC). Pour ce projet, le niveau des dépenses éligibles est de 6 381 890,887€ au titre du FEAGA, et de 360 015,66 au titre du FEADER (estimation).

Les fonds européens du FEAGA (OCM) sont gérés par l'état à travers France Agri Mer qui regroupe tous les anciens offices spécialisés par filières. Les fonds du FEADER, liés au développement rural (2^{eme} pilier de la Politique Agricole Commune), s'inscrivent dans le cadre du Règlement de Développement Rural Européen décliné au niveau de la Région avec le Document Régional de Développement Rural (crédit européen et crédit d'état et Région).

Notre aide s'inscrit dans les dernières évolutions de la mise en œuvre de l'Organisation Commune des Marchés Viticoles (OCM) qui ont entraîné une diminution de 40% à 30 % des aides aux projets d'investissements des caves pour le FEAGA. Il est donc proposé que la Communauté s'engage à compléter ces aides comme l'y autorise le Règlement communautaire sur les aides économiques à hauteur de 300 000€. Par ailleurs, l'accord du Conseil Régional, chef de file en matière d'aides économiques, va être demandé afin de vérifier le non dépassement des plafonds autorisés.

VU l'exposé des motifs,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L. 1511-2 qui encadre les conditions d'intervention des groupements de communes en matière d'aides économiques,

Vu le règlement du Conseil n° 479/2008 engageant la réforme de l'organisation commune du marché vitivinicole,

Vu le règlement No 555/2008 de la commission, du 27 juin 2008 fixant les modalités d'application du règlement (CE) no 479/2008 du Conseil portant organisation commune du marché vitivinicole, en ce qui concerne les programmes d'aide,

Vu le régime d'aide aux entreprises de commercialisation et de transformation du secteur agricole N553/2003

Vu le Règlement (CE) n° 1628/2006 du 24 octobre 2006 concernant l'application des articles 87 et 88 du traité aux aides nationales à l'investissement à finalité régionale

Vu la délibération n° 07-147 du 29 juin 2007 du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur relative à l'adoption d'un dispositif cadre de soutien aux entreprises de commercialisation et de transformation des produits agricoles et agroalimentaires

Vu l'avis de la commission agriculture du 30 mai 2011,

Vu l'avis du Bureau du 10/06/11

Au vu de ce qui précède, je vous propose, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les actes afférents à ce dossier et notamment les conventions nécessaires avec le Conseil Régional,
- **DECIDER** de l'attribution d'une aide financière de 300 000 € (trois cent mille euros).

- **DIRE** que cette aide sera versée sous réserve de l'accord du Conseil Régional, chef de file du développement économique l'autorisant.
- **DIRE** que les dépenses liées sont imputées à la section investissement sur la ligne budgétaire 3D-92- 2042 qui présente les disponibilités nécessaires.

ANNEXE 1

Dossier N° INVOCM_2010_93_02025					ANNEXE 1	
SITE ROGNES						
Investissements FEAGA						
Projet initial	Montants inéligibles	Commentaires sur l'inéligibilité	Projet accepté			
Terrassement, achat foncier	575 922,50	achat foncier, partie prorata superf. Non éligible	238 901,00	337 021,50		
Fondations/gros œuvre/maçonnerie/étanchéité	525 000,00	part de la superficie NE	211 286,00	313 714,00		
Dallage/charpente métallique	571 971,80	partie bureaux et magasin de vente	108 277,40	463 694,40		
Menuiserie extérieures/protection solaires/serrurerie métallique	327 700,00	part de la superficie NE	35 690,00	292 010,00		
Façade bardagemétallique/couverture/menuiserie bois	579 941,95	part de la superficie NE	113 726,62	466 215,33		
Porte sectionnelles/platerie/peinture/faux plafond/carrelage/faïence	119 010,50	part de la superficie NE	18 338,50	100 672,00		
Electricité/courant fort/courant faible/sécurité	38 343,25	Electricité partie bureau	38 343,25	0,00		
Plomberie et climatisation espace ventes et bureaux/VRD/Raccordement	77 478,25	Espace vert, VRD	77 478,25	0,00		
autres (cf fiche excel indépendante)	762 121,00	Lot VRD et réseaux extérieurs	762 121,00	0,00		
sous-total Batiments et aménagements intérieurs	3 517 489,25		1 604 162,02	1 973 327,23		
Déplacement matériel + équipement conditionnement	283 144,00	non éligible, dont 257600 leader	283 144,00	0,00		
Electricité et plomberie process	990 178,50	Bureaux, formation personnel, alarme vol, éclairage Abords/sécurité/ biométrie	36 577,19	953 601,31		
Automate de réception de la vendange	96 000,00			96 000,00		
Cuverie	1 700 000,00			1 700 000,00		
Tuyauterie inox	87 124,00			87 124,00		
Réception de la vendange	154 350,00			154 350,00		
Pressurage	465 659,00			465 659,00		
Filtre tangentiel	147 000,00			147 000,00		
Passerelles et paillasse du labo d'œnologie	255 496,85	meubles et bureaux pour labo d'œnologie	30 839,53	224 657,32		
autres (cf fiche excel indépendante)				0,00		
sous-total Equipements de vinification	4 178 952,35		350 560,72	3 828 391,63		
Etudes et Ingénierie et honoraires divers	682 884,28		102 712,40	580 171,88		
Frais financiers	75 000,00	NE	75 000,00	0,00		
Taxes et assurances	65 257,00	NE	65 257,00	0,00		
				0,00		
sous-total Frais d'études et ingénierie liés à invest FEAGA	823 141,28		242 969,40	580 171,88		
Divers imprévus				0,00		
Total projet FEAGA	8 579 582,88		2 197 692,14	6 381 890,74		

OBJET : Agriculture et forêt - Agriculture - Attribution d'une aide financière relative au projet de restructuration des caves coopératives de la CPA - Projet de Rognes / Château de Beaulieu

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	117
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	117
Majorité absolue	59
Pour	117
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

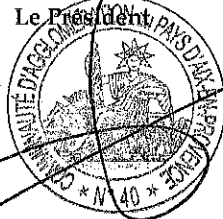
Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Le Président



Acte rendu exécutoire par transmission

En Sous-préfecture d'Aix-en-Provence

Le

08 JUIL. 2011